

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille dix neuf, le dix sept juin à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| | |
|---|---|
| NOMBRE DE CONSEILLERS | En exercice : 57 Présents à la séance : 42 |
| DATE DE LA CONVOCATION | 07/06/2019 |
| DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION | 24/06/2019 |

OBJET :

Avance de trésorerie du Budget Général vers le Budget des Transports Urbains

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Catherine ASSO , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , M. Denis DUGELAY , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Raymonde EYNAUD , M. Roger GRIMAUD , M. Christian HUBAUD , Mme Sylvie LABBE , Mme Annie LEDIEU , M. Frédéric LOUCHE , M. Julien NANTAS , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Bernard BOHAIN , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , M. François ZAMPA , Mme Carole LAMBOGLIA
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Michel BERAUD procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Françoise DUSSERE procuration à M. François ZAMPA, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Maurice MARCHETTI procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Monique PARA procuration à M. Vincent MEDILI, M Bernard LONG procuration à M. Roger GRIMAUD

Absent(s) :

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Claude FACHE, Mme Elsa FERRERO, Mme Maryvonne GRENIER, M. Mickaël GUITTARD, M. Michel GAY-PARA, M. Pierre-Yves LOMBARD, Mme Martine PAUL, M Thierry PLETAN

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Carole LAMBOGLIA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Afin de gérer le service public des transports urbains, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance utilise un budget annexe, avec une régie, conformément aux différentes dispositions textuelles actuellement en vigueur.

De par ces dispositions textuelles, ce budget annexe se retrouve doté de l'autonomie financière, ce qui a pour conséquence l'individualisation de sa trésorerie, sur un compte au trésor distinct de celui du budget principal.

Le service public des transports urbains ayant opté pour la gratuité, le décalage constaté dans le versement des subventions génère quelques tensions en trésorerie, pour régler les différentes dépenses de ce service.

Ainsi, à ce jour, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance est toujours dans l'attente des subventions de :

- l'Etat : pour 105.350.€.
- la Région : pour 1.221.972.€.

Ces subventions représentent un montant total de 1.327.322.€, et génèrent un déficit de trésorerie sur le budget annexe des transports urbains. Compte tenu de ce contexte, il est proposé que le budget général procède à des avances de trésorerie, en fonction des besoins - et dans la limite du plafond constitué par le montant total des subventions restant à percevoir.

Ces avances permettront de couvrir les dépenses à court terme de ce budget annexe, et, elles seront remboursées, après l'encaissement de ces subventions, et, au plus tard, un an après le premier versement de l'avance.

Décision :

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

Sur l'avis favorable de la Commission Développement Economique, Finances et Ressources Humaines du 4 juin 2019, il est proposé :

- Article 1 : que le budget principal verse des avances de trésorerie au budget annexe des transports urbains, en fonction de ses besoins et dans la limite du montant total des subventions à percevoir, soit 1.327.322.€ à ce jour ;

- Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 48

Le Vice-Président

François DAROUX

Transmis en Préfecture le : 27 JUIN 2019
Affiché ou publié le : 27 JUIN 2019